



---

## AVIS PUBLIC

### Dérogation mineure numéro 02-2025 Implantation de la résidence

---

**Avis public** est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

**Qu'à** une séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 5 mai 2025 (2025-05-05), à compter de 19h30**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

#### **Nature et effet :**

La demande vise à régulariser l'implantation d'une résidence construite en 2021 pour autoriser une marge de recul avant de 18.33 m de la ligne avant contrairement à l'Annexe 1 – Grille de spécifications – zone Rur32 du Règlement de zonage numéro 200805 et ses amendements qui prévoit que la marge de recul avant prescrite pour le bâtiment principal pour la zone (Rur32) doit être de 20 m.

#### **Identification du site concerné :**

Lot 6 431 197  
2, rue Lise  
Propriétaire/demandeur: M. Mario Caron / Mme Diane Lachapelle

En référence au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre M. Dany Savard, daté du 24 février 2025 (2025-02-24) de son dossier 18 833 et de ses minutes 8622.

---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 5 mai 2025 à compter de 19h30**.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 15 avril 2025.

Etienne Bélisle  
Directeur général et Greffier-trésorier